

REPUBLICQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

CONSEIL des MINISTRES
SECRETARIAT GENERAL
9 Août 1960
Arrivée N° 1192 SGCM

SECRET DU PREMIER MINISTRE

ANNÉE 1960 -1- N° 202 /PCM/SGCM.

LE PREMIER MINISTRE,

VU la Loi n° 59-3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU les Décrets n°s 62/PCM du 26 Mai 1959 et 1/PCM du 1er Janvier 1960 portant nomination des Ministres et Secrétaires d'Etat ;

VU le Décret n° 109/PCM du 6 Août 1959 définissant les attributions des Membres du Gouvernement ;

DECRÊTE :

ARTICLE 1er.- Mr. Michel AHOUANMENO, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports est chargé d'assurer l'intérim du Ministre de l'Education Nationale pendant la durée de l'absence de Mr. OKE ASSOGBA.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PORTO-NOVO, le 6 AOUT 1960

Pour le Premier Ministre Absent,
Le Vice-Premier Ministre,

AMPLIATIONS :

P.C.M.	15
S.G.C.M.	4
Ht.COM.	1
Ass.Législ.	4
Ministres	14
J.O.R.D.	1

OKE ASSOGBA